

DÉLIBÉRATION N°2017/24 DU 26 SEPTEMBRE 2017

Désignation des commissaires aux comptes de l'Agence

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment l'article R.5315-3 21° ;

Vu le rapport du comité d'audit (ref : C.Audit_CAC_2017 09 15) et ses deux annexes, le cahier des clauses techniques particulières et le cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres restreint lancé le 12 juillet 2017 ;

Après en avoir délibéré le 26 septembre 2017,

Decide :

Article I

Désigne Ernst & Young et KPMG comme commissaires aux comptes de l'Agence pour les exercices comptables 2017 à 2022, dans les conditions fixées par les cahiers des clauses techniques et administratives particulières.

Article II

Le directeur général assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 26 septembre 2017.

Le président du conseil d'administration de l'Afpa
Yves Barou